

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 22 janvier, à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du VAL DE CHER-CONTROIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Selles-sur-Cher, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président :

Etaient présents : Les délégués des communes de :

ANGE	-----		SARTORI Philippe
CHATEAUVIEUX	SAUX Christian	NOYERS/CHER	BOUHIER Sylvie
			LELIEVRE Jean-Jacques
CHATILLON/CHER	JULIEN Pierre	OISLY	BARBEILLON Thierry (<i>suppléant</i>)
		PONTLEVOY	BERTHAULT Jean-Louis
CHEMERY	-----	POUILLE	GOUTX Alain
CHISSAY-EN-TOURAIN	-----	ROUGEOU	JOULAN Benedite
CHOUSSY	-----	SAINT-AIGNAN/CHER	SAUQUET Claude
LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	BRAULT Jean-Luc		
	DELORD Martine		-----
	TURGIS Isabelle	SAINT-GEORGES/CHER	PAOLETTI Jacques
	COLLIN Guillaume		ROBIN Jacqueline
	---	SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	GAUTHIER Philippe
	----	SAINT-ROMAIN/CHER	CHARRET Bernard
	SIMON André	SASSAY	TROTIGNON Michel
	----	SEIGY	TURMEAUX Sylviane
COUDES	PENNEQUIN Elisabeth	SELLES/CHER	BOIRE Jacky
COUFFY	EPIAIS Jean-Pierre		MONCHET Francis
FAVEROLLES/CHER	-----		LATOUR Martine
FRESNES	RILLET Patricia (<i>suppléante</i>)		MARGOTTIN Gérard
GY-EN-SOLOGNE	COLONNA Anne-Marie		COCHETON Stella
LASSAY/CROISNE	GAUTRY François		BERNARD Bruno
MAREUIL/CHER	----		BOYER Danielle
MEHERS	CHARBONNIER François		BIETTE Bernard
MEUSNES	SINSON Daniel		DELALANDE Anne-Marie
MONTHOU-SUR/CHER	-----		THESEE
MONTRICHARD-VAL-DE-CHER	LANGLAIS Pierre	SOINGS/EN-SOLOGNE	GESMIER Francis (<i>suppléant</i>)
	DUMONT-DAYOT Michel		

	SIMIER Claude	VALLIERES-LES-GRANDES	

Etaient absents excusés : Les délégués des Communes de : ANGE : M. DEFORGES Jacky – CHATILLON/CHER : Mme LHUILIER Laure – CHEMERY : Mme CHARLES Françoise – CHISSAY-EN-TOURAIN : M. PLASSAIS Philippe – CHOUSSY : M. GOSSEAUME Thierry – LE CONTROIS-EN-SOLOGNE : Mme MICHOT Karine - M. MARTELLIERE Éric – M. ROINSOLLE Daniel – FAVEROLLES/CHER : M. GIRAULT Bernard – FRESNES : M. DYE Jean-Marie – MAREUIL/CHER : M. ALMYR Jean-Claude – MONTHOU-SUR/CHER : M. MARINIER Jean-François – MONTRICHARD-VAL-DE-CHER : M. COURTAULT Pascal – Mme FIDRIC Dominique – OISLY: Mme DANIAU Florence – PONTLEVOY: Mme OLIVIER Christine – SAINT-AIGNAN/CHER : M. TROTIGNON Xavier – VALLIERES-LES-GRANDES : M. LE FRENE Patrick

Absents ayant donné procuration :

Mme LHUILIER Laure à M. JULIEN Pierre – Mme CHARLES Françoise à Mme PENNEQUIN Elisabeth – M. PLASSAIS Philippe à M. CHARRET Bernard – M. GOSSEAUME Thierry à Mme JOULAN Benedite – Mme MICHOT Karine à Mme DELORD Martine – M. MARTELLIERE Éric à M. BRAULT Jean-Luc - M. ROINSOLLE Daniel à M. SIMON André – M. GIRAULT Bernard à Mme ROBIN Jacqueline – M. MARINIER Jean-François à M. Jacques PAOLETTI – Mme FIDRIC Dominique à M. LANGLAIS Pierre – M. COURTAULT Pascal à M. DUMONT-DAYOT Michel – Mme OLIVIER Christine à M. BERTHAULT Jean-Louis – M. TROTIGNON Xavier à Mme DE SA GOMES Zita –

Monsieur SIMIER Claude est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

22J19-1

CONVENTION TERRITORIALE SANTE-FAMILLE – APPROBATION DES AXES DE TRAVAIL

Lors de la séance communautaire du 16 octobre 2017, le Conseil s'est prononcé favorablement pour la mise en place d'un projet de conventionnement local sur la santé et la famille en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé Centre Val de Loire (ARS 41) et la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher qui se concrétisera par la signature d'une Convention tripartite territoriale.

Et de la publication/notification le

Cette convention cadre, politique et stratégique, permet de partager un projet de territoire sur des champs d'intervention communs.

C'est ainsi qu'au préalable, afin d'effectuer un état des lieux précis des différentes problématiques liées à ces deux thématiques que sont la santé et la famille, un diagnostic réalisé notamment par l'Observatoire Régional de Santé (ORS), en partenariat avec les services communautaires, ceux de la CAF 41 et de l'Agence régionale de la Santé de Loir-et-Cher, a été engagé sur le territoire communautaire afin de mesurer l'écart entre l'existant et les moyens à mobiliser dans le cadre de la démarche d'une Convention locale visant à renforcer l'efficacité, la cohérence des actions en direction des habitants du territoire voire à initier de nouvelles actions. A l'issue d'une phase quantitative de recueil, traitement et analyse des données statistiques, d'une phase de recensement des acteurs et actions de prévention, et suite à la réalisation de la phase qualitative et d'analyse de la parole des personnes ressources du territoire et des habitants ainsi que des réunions d'échanges avec les élus du territoire, les quatre axes de travail stratégiques suivants se sont révélés des axes à prioriser :

1. Poursuivre une politique Enfance-Jeunesse et Actions Solidaires et Sociales volontaire.
2. Accompagner les acteurs de la santé, encourager les projets innovants par l'expérimentation.
3. Renforcer la prévention et la promotion de la santé.
4. Lutter contre l'isolement et préserver l'autonomie des personnes.

Ces axes de travail mettant en exergue les thématiques suivantes : la mobilité, le handicap, la parentalité, la prévention, la démographie médicale, ont reçu l'avis favorable de la Commission ad' hoc Enfance-Jeunesse-Santé du 10 janvier 2019 élargie aux membres du bureau communautaire exécutif.

Au vu de ces éléments et de la restitution du diagnostic santé-famille présentée en début de séance communautaire par Madame Céline LECLERC, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS), de Monsieur Pierre CHALMETON, chargé d'études de l'ORS et Madame Sandra GILBERT, conseillère technique action sociale de la CAF 41, et afin de renforcer la politique communautaire portant sur ces deux thématiques que sont la santé et la famille et ainsi d'amorcer un véritable projet de territoire par la mise en œuvre d'une Convention locale territoriale, il convient au Conseil de se prononcer sur les quatre axes de travail susvisés.

Monsieur Jacques PAOLETTI, Vice-Président en charge de la Santé, et Madame Anne-Marie COLONNA, Vice-Présidente en charge de l'enfance-jeunesse, précisent qu'après validation de ces axes de travail, un document de synthèse sera élaboré et restitué dans un premier temps auprès des élus et dans un second temps auprès des professionnels et des habitants du territoire communautaire. Des groupes de travail seront ensuite constitués afin de définir les pistes d'actions. Des fiches d'actions seront élaborées afin de permettre l'écriture d'une Convention Santé et Famille qui une fois finalisée sera présentée lors d'un prochain Conseil communautaire.

- Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-8 D, L. 155-54 D, 55 D et 56 D ;
- Vu les statuts en vigueur de la Communauté de Communes ;
- Vu l'avis favorable de la Commission ad' hoc Enfance-Jeunesse-Santé du 10 janvier 2019 élargie aux membres du bureau communautaire exécutif ;
- **Considérant** la nécessité de renforcer la politique communautaire au niveau de la santé et de la famille en amorçant un véritable projet de territoire ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve**, dans le cadre de la Convention territoriale Santé-Famille en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé Centre Val de Loire (ARS 41) et la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher, les axes de travail à prioriser suivants :

1. Poursuivre une politique Enfance-Jeunesse et Actions Solidaires et Sociales volontaire.
2. Accompagner les acteurs de la santé, encourager les projets innovants par l'expérimentation.
3. Renforcer la prévention et la promotion de la santé.
4. Lutter contre l'isolement et préserver l'autonomie des personnes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200040863-20190122-22J19-1-DE
Date de télétransmission : 25/01/2019
Date de réception préfecture : 25/01/2019

Et de la publication/notification le

28 JAN. 2019

Copie conforme au registre
Contres, le 23 janvier 2019

Le Président,
Jean-Luc BRAULT

